



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Voirie: Lorraine

Question écrite n° 38592

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que des coutumes locales regissent en Moselle l'utilisation des usoirs. Il souhaiterait connaître dans quelle mesure, lorsqu'elle est propriétaire du terrain des usoirs, la commune peut décider la suppression des ces usoirs ou leur transformation. Il souhaiterait notamment savoir s'il est possible à la commune d'exproprier le droit d'usage des riverains sur les usoirs afin de transformer ces derniers sans pour autant priver les riverains du droit de passage normal pour accéder à leur domicile.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38592

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1344